II. La place des femmes dans la république.

A. Une émancipation limitée sous la IIIe République : (*§1 p. 334 : prise de notes ! les notes sont prises à la maison, en relecture...)*

- des mineures dans la vie privée : malgré les ideaux républicains d'égalité, l'homme est le dépositaire exclusif de la citoyenneté, et les femmes sont reléguées aux fonctions de la sphère privée : **la tenue du ménage et la maternité !** Elles vivent encore dans l'esprit du Code civil mis en place sous Napoléon 1er : doc.1 p. 334 : répondre aux questions, que penser des articles 324 à 339 ?

  Bref, elles ne possèdent pas de capacité civique, avant 1944, et sont des mineures perpetuelles ! Au pénal, elles ne sont pas égales aux hommes : l'adultère est réprimée plus sévèrement quand il est commis par la femme... même pour ce qui concerne l'éducation, et l'instruction, il n'y a pas égalité ! (Simone de Beauvoir, doc. 3 p. 336 : extraits de « Mémoires d'une jeune fille rangée », 1958, et « Le deuxième sexe », 1949)

- des mineures politiques : *analyse des docs 1 et 2 p. 338 :*

  « Quels arguments s'opposent au vote des femmes au début du XXe siècle ?»

  Les « suffragettes » sont des « féministes » (ce terme est du à Alexandre Dumas, fils, dans un sens péjoratif d'ailleurs). Elles revendiquent une totale égalité de droits, en particulier civiques. A l'opposé, les hommes politiques sont inquiets : elles sont nombreuses, trop : leur vote risque de déséquilibrer les forces politiques auxquelles ils sont habitués ! Et puis, elles ne sont pas assez « pugnaces », et risquent de suivre le choix ... de leur curé !

  Les mouvements féministes sont très actifs au début du XXe siècle, puis s'estompent, avant de connaître une nouvelle vigueur dans les années 1970-1980 : *doc. n° 3 p. 334, ou bien n°5 p. 337* (MLF, pour le contrôle de son corps par la femme elle-même). Leurs actions sont souvent spectaculaires, afin d'attirer l'attention des media et du public, faute d'être sérieusement entendues au niveau politique. C'est le cas d'Hubertine Auclert, relayée par Cécile Brunschwig- secrétaire d'État sous le gouvernement Blum (bien qu'elles ne s'entendissent pas sur les actions à mener!). Pour autant en plus d'un siècle les évolutions ont été notables : dès le Front populaire, Léon Blum avait confié 3 portefeuilles ministériels à des femmes ! (*doc. n° 3 p. 339 : le journal « Voilà » est emblématique des magazines illustrés qui abondent dans les années 30 , il tire à plus de 350 000 exemplaires ; Suzanne Lacore sous-secrétaire d'État à la protection de l'enfance, Cécile Brunschwig, et Irène Joliot-Curie, la fille de Marie Curie, également physicienne. Cette dernière ne reste que 2 mois*

B. La recherche de l'égalité sous la IVe et Ve République.

- C'est en effet seulement en **avril 1944** que le GPRF du général de Gaulle prend une ordonnance qui rend les femmes électrices et éligibles sur un pied d'égalité avec les hommes. Le **29 avril 1945 lors des premières élections, municipales, dans une France à peine libérée, les femmes votent pour la première fois.**

- *Préambule de la constitution de la IVe* : la IVe et la Ve Républiques garantissent la stricte égalité hommes-femmes dans tous les domaines, y compris le domaine politique. Mais il faut aussi traduire cette volonté dans les lois, et cela prend plus de temps ! La loi sur la parité hommes-femmes du 6 juin 2000 inscrit celle-ci dans le domaine de l'accès aux mandats électoraux et fonctions électives. Malgré cela l'inscription des femmes dans le domaine politique demeure très partiel: voir doc. n° p. + tableaux en annexe.

- L'autonomie sociale est elle aussi très lente à s'exprimer dans la loi, et dans les faits : égalité de salaire, et accès à toutes les professions ! Jusqu'en 1958, les carrières les plus prestigieuses leur sont quasiment interdites (loi Camille Sée de 1880, instituant un enseignement supérieur pour les jeunes filles, mais différent de celui réservé aux jeunes gens!) voir le parcours de ***Simone de Beauvoir, ou celui de Simone Veil (biographie)***

- La Ve République favorise la mixité et démocratise le cycle secondaire, avec la création des collèges : les filles rattrapent, puis dépassent les garçons en % de réussite au Baccalauréat , dès 1965! Exemple dans le corps médical : les femmes sont moins de 1% en 1905, 5% en 1950, 35% en 2006, et les étudiantes sont majoritaires en 2ème année d'études... Plus de 75% des Françaises travaillent aujourd'hui, mais les écarts de salaire sont encore sensibles, et elles sont plus durement touchées par le chômage (12,5% en 2009, contre 9% des hommes). L'accès à la contraception, et à la maîtrise de la fertilité (par l'IVG) a été déterminant dans cette évolution.

Conclusion :

L'intégration des ouvriers, et des femmes dans la République se fait progressivement. Elle est fondée sur la condition préalable que l'État républicain est neutre, et garant des libertés publiques. D'où aussi le combat pour la laïcité. Aujourd'hui, ces questions sociales et idéologiques sont renouvelées non seulement dans la cadre national mais aussi dans le cadre européen.